

Protection sociale

Quels financements pour assurer la pérennité de notre système et l'améliorer?

Introduction :

La France n'a jamais été aussi riche ! Le PIB par habitant n'a jamais été aussi élevé. De l'argent il y en a, et beaucoup :

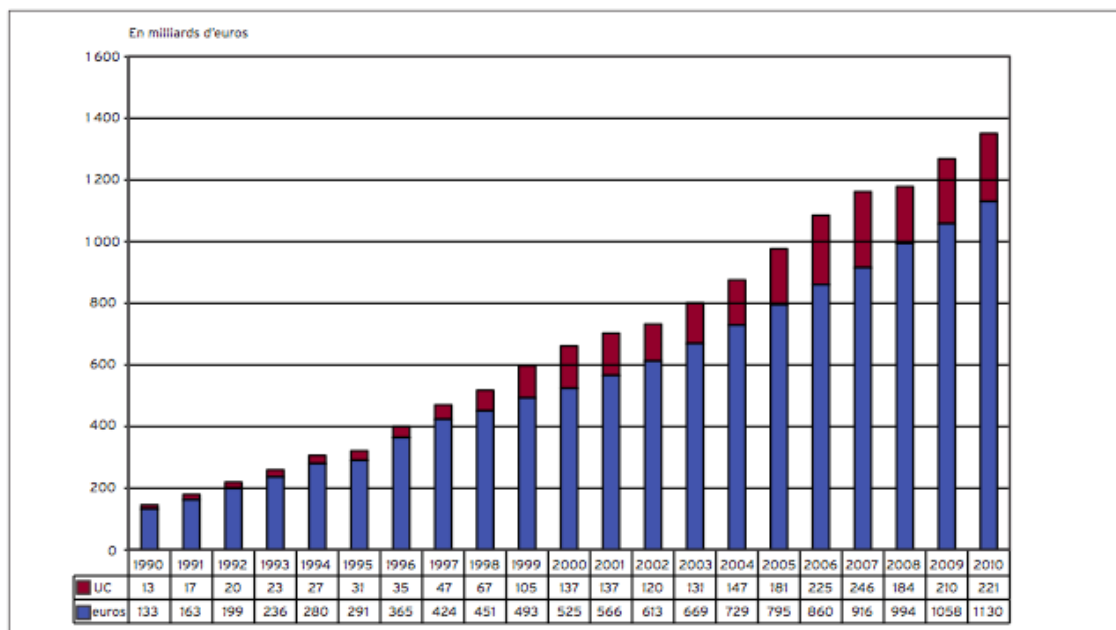
Par exemple : 2,6 millions français sont « millionnaires » : 9% des millionnaires mondiaux sont en France – alors que la France c'est à peine 1 % de la population mondiale!
https://infocus.creditsuisse.com/.../2011_global_wealth_report.pdf

Autre exemple : le « bas de laine de l'assurance vie dont le montant est équivalent à la dette ; c'est un « envol » exemplaire de l'assurance !

Le graphe ci-dessous concerne l'importance des contrats d'assurance vie. Ces contrats ne concernent pas la santé, mais l'évolution illustre bien l'envol du marché des assurances privées : facteur multiplicatif de 7 en 20 ans.

Le montant actuel de cette seule épargne (**1 400 Mds €**) avoisine celui de la dette de l'état...

Provisions mathématiques sur les contrats d'assurance vie



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

S'il y a de l'argent, il est très mal réparti : dans l'augmentation des richesses, la part des salaires ne cesse de diminuer relativement à la part du capital (des profits)

1- Ce que nous refusons.

1.1 L'assurance privée santé. C'est le contraire de la solidarité et, bien entendu, d'une protection sociale universelle...

L'envol et le « vol » (?) des assurances privées, en particulier l'exemple de la dépendance : pour 100 € de cotisation, c'est à peine 25 € de prestation versées !

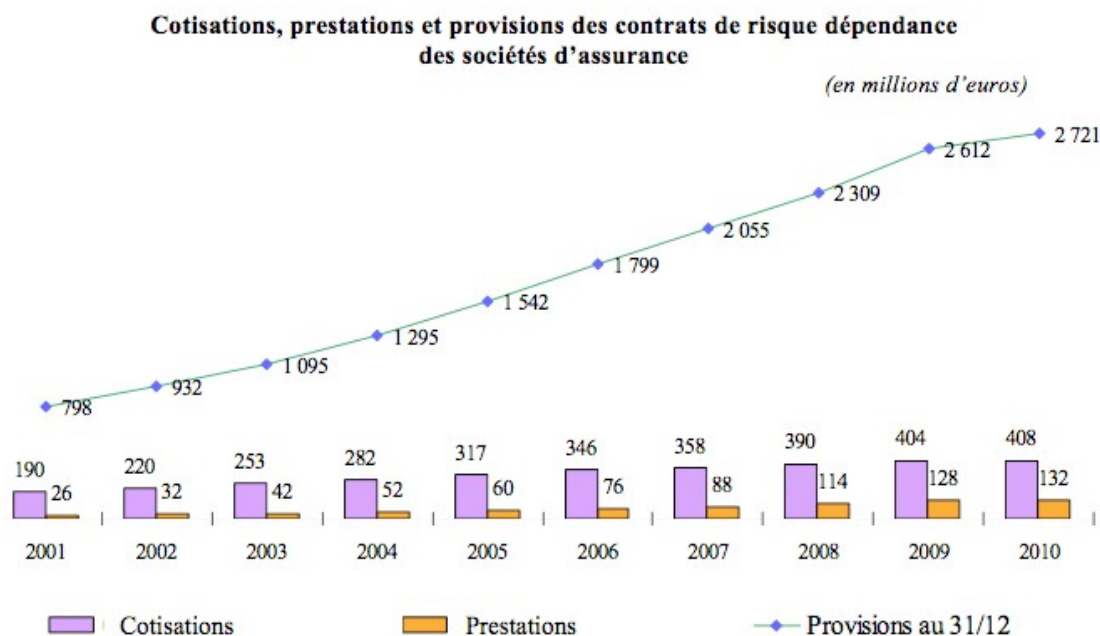


Figure : l'assurance dépendance en France (page 35 du rapport Vasselle Sénat n°263 du 26 janvier 2011) www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-263-notice.html

1.2 La TVA antisociale. C'est un transfert des cotisations patronales vers les ménages (10 Mds pour la dernière loi voulue par Sarkozy) c'est donc un transfert vers les plus pauvres.

2- Ce que l'on pourrait faire sans réformer profondément le système :

2.1 Supprimer des niches sociales peu ou pas « justes » Il y en a plus d'une centaine pour un montant « officiel » de **39,7 Mds €** pour 2012. On distingue :

- 1- Les allégements généraux (Fillon) : 20,1 Mds
- 2- Exonérations compensées (dont TEPA) : 6,7 Mds
- 3- Exonérations **non compensées** : 3,2 Mds
- 4- Exemptions d'assiettes **non compensées** : 9,7 Mds

Les niches « officielles » non compensées par l'état c'est 13 Mds (3,2+9,7) soit l'équivalent du montant du déficit de la SS prévu pour 2012 (13,8 Mds)

A noter aussi que le CPO (Cour des Comptes- Conseil des Prélèvements Obligatoires – Niches fiscales et sociales -Rapports particuliers juillet 2010), en examinant le PLFSS 2010 (Projet de Loi des Finances de la Sécurité sociale pour 2010), chiffre à **43,5 milliards** le total des recettes « perdues » d'après l'annexe 5 du PLFSS ! et jusqu'à **66 Mds si on y**

inclut les « niches » non mentionnées.

http://www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Rapport_de_synthese_Entreprises_et_niches_fiscales_et_sociales_071010.pdf

L'importance grandissante des « niches » sociales : c'est aussi le transfert des cotisations basées sur le travail vers l'impôt et aussi vers la TVA (qui est donc déjà depuis 2010 pour une part « anti sociale »)

2. 2 - Elargir l'assiette de la CSG : par une cotisation élargie à toutes les activités. C'est déjà un peu le cas avec les prélèvements sociaux sur les placements et dividendes et donc sur les revenus du capital (fixés à 13,5 % depuis octobre 2011) : mais **on est encore loin des 30% des cotisations patronales et salariales (hors retraite) prélevées sur le travail**

2. 3 – Augmenter la CSG sur les salaires sur le modèle du système local Moselle – Alsace (1,5 % en 2012). Cette piste pourrait servir à remplacer- au moins en partie- les mutuelles actuelles par une cotisation supplémentaire obligatoire...

<http://www.regime-local.fr/Regime-Local-d-assurance-de.html>

<http://www.humanite.fr/social-eco/secu-l'est-il-n'y-pas-de-trou-488852>

3. Vers une réforme plus profonde du mécanisme des cotisations patronales ?

La CVA est elle une piste ? Les cotisations patronales pourraient changer d'assiette et passer sur une assiette plus large représentative de l'ensemble des richesses produites par les entreprises. Il s'agit de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée** : CVA. Elle repose sur une idée simple : "Est il logique qu'une entreprise avec dix salariés et cent machines paye moins de cotisations sociales qu'une entreprise avec cent salariés et dix machines ?" Voir par ex. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000470/index.shtml> La CVA a été la voie déjà prise pour la récente réforme de la taxe professionnelle.

4. Propositions diverses : Pour terminer, la position de plusieurs laboratoires d'idées ou think tank sera évoquée (OFCE, Fondapol, institut Montaigne, Tera Nova, Attac, Copernic) ainsi que celle des principaux partis et syndicats.

Conclusion.

La suppression des niches sociales non compensées permettrait déjà de pérenniser la branche maladie de notre protection sociale ! Et il reste une marge importante pour améliorer l'ensemble du système, en particulier :

- **Supprimer plus de niches (reprendre tout ou au moins une partie supplémentaire des 66 Mds)**
- **Fixer les prélèvements sociaux sur les revenus du capital au niveau des prélèvements sur les revenus du travail.**
- **Recourir à d'autres pistes comme la CVA (Cotisation sur la Valeur Ajoutée) ou/et la généralisation du système local Moselle Alsace.**

Pérenniser notre protection sociale, l'améliorer, lui redonner son caractère universel, cela est donc envisageable simplement en utilisant mieux des ressources disponibles.